

Animaux de compagnie

>> Parasitologie

>> L'AUTEUR
Maud Lafon

Prescription d'APE : un acte raisonné

Le lancement de nouveaux APE (antiparasitaires externes) sur le marché bénéficie aux vétérinaires qui peuvent adapter leur choix au plus juste à chaque situation. L'utilisation de ces médicaments doit ainsi faire l'objet d'une véritable prescription, raisonnée et individualisée.

Notre confrère Michel Franc, professeur de parasitologie à l'école vétérinaire de Toulouse, a rappelé les modalités lors d'une conférence organisée par Novartis*.



Ixodes ricinus (à droite, ici une femelle) possède un long rostre tandis que Dermacentor (à gauche) est une tique à écusson réticulé et rostre court.

« Face au choix étendu d'antiparasitaires externes (APE) disponibles sur le marché, le praticien est plus à même d'affiner sa prescription en l'adaptant à l'animal et au contexte, sans sélectionner d'arthropodes résistants », a indiqué notre confrère Michel Franc, professeur de parasitologie à l'école vétérinaire de Toulouse, lors d'une conférence organisée par Novartis*.

«La moitié des tiques retrouvées sur les chiens appartient à l'espèce *Ixodes ricinus*.»

Notre confrère est revenu sur les principaux parasites cibles des APE, puces et tiques, et a précisé le rôle du praticien dans leur prescription.

Des deux espèces de puces vivant en France, *Ctenocephalides felis* est plus ubiquiste que *C. canis* qui parasite plutôt des chiens vivant à l'extérieur, préférentiellement en altitude (plus de 700 m). Les puces sont impliquées dans la pulicose, la dermatite allergique aux piqûres de puces mais aussi dans l'alopécie extensive féline et le complexe granulome éosinophilique. Notre confrère a expliqué qu'un traitement antipuces était instauré systématiquement chez les chiens atteints de pyodermite superficielle ou de dermatite atopique.

Tique sauvage ou domestique

Concernant les tiques, il a précisé que lorsqu'on trouve un tel acarien sur un chien, la probabilité qu'il s'agisse d'un représentant de l'espèce *Ixodes ricinus*, tique de couleur pâle au long rostre, qui vit surtout en forêt, est de 50 %. Dans un cas sur quatre, il s'agit de *Dermacentor reticulatus*, tique à écusson réticulé et rostre court, inféodée aux zones « sauvages » (aire d'autoroute, terrain vague, lisière de bois), vecteur majeur de la babésiose canine. La même probabilité s'applique à *Rhipicephalus sanguineus*, tique domestique à rostre court, présente dans les cours et jardins.

L'intervenant a souligné la profusion d'agents pathogènes transmis par ces arthropodes et rappelé les modalités de leur diagnostic qui combine l'analyse de données épidémiologiques, cliniques et d'examen de laboratoire (mise en évidence de l'agent

pathogène par frottis sanguin, hémococoncentration, mise en culture, utilisation de méthodes sérologiques, PCR).

«Pour confirmer ou infirmer une suspicion de transmission d'agent pathogène par une tique, le diagnostic combine l'analyse de données épidémiologiques, cliniques et d'examen de laboratoire.»

« Les APE doivent faire l'objet d'une véritable prescription vétérinaire, née d'une réflexion intégrant les différents éléments concernant l'animal, son propriétaire et son foyer mais aussi les limites de chaque produit », a précisé le Pr Franc.

Pas d'extrapolation du chien au chat

Le critère « animal » doit d'abord être analysé en fonction de l'espèce, l'extrapolation du chien au chat étant à proscrire. Or cet amalgame est encore courant, témoins « les fréquents accidents concernant des chats traités à la perméthrine, recensés en pharmacovigilance », a précisé le conférencier.

Parmi les autres facteurs à prendre en compte, notre confrère a cité la race (colleys sensibles aux ivermectines) ; l'âge (suivre les indications des RCP) ; l'état physiologique (certains produits sont contre-indiqués chez les chiennes gestantes ou en lactation faute d'études spécifiques) ; le mode de vie et la présence éventuelle d'autres animaux (risque de contamination de l'environnement par certaines molécules si le chien se baigne) ; l'état pathologique et aussi cutané (pas d'amitraz chez les animaux diabétiques, pas de traitement chez les animaux présentant de graves lésions cutanées) ; les associations médicamenteuses (pas de combinaison organophosphorés et inhibiteurs des cholinestérases par exemple).

« Le vétérinaire est le mieux placé pour choisir un APE qu'il doit ensuite intégrer dans un programme de lutte raisonnée, à long terme », a conclu Michel Franc. ■

* Communication intégrée à la soirée de présentation de Prac-Tic ND par Novartis, le 24 avril, à Paris (lire DV n° 941 page 24).

Dermacentor (ici deux représentants gorgés et semi-gorgés) est le vecteur majeur de la babésiose canine.



>> GROS PLAN

Tenir compte des caractéristiques du produit

« L'autre volet à prendre en compte lors de la prescription d'un APE concerne les caractéristiques du produit », a indiqué notre confrère Michel Franc, professeur de parasitologie à l'école vétérinaire de Toulouse, lors d'une conférence organisée par Novartis*.

Pour choisir l'APE le plus adapté à la situation, notre confrère a recommandé de prendre en compte plusieurs caractéristiques du produit. Parmi les plus importantes, il a cité : toxicité potentielle ; spectre d'action (insectes, acariens et lesquels) ; effet du produit (*knock-down*, létal, répulsif, anti-gorgement) ; pharmacocinétique (diffusion systémique ou superficielle) ; facilité d'utilisation (elle conditionne l'observance du traitement par le client et donc son efficacité) en veillant à bien la préciser au propriétaire (nombre de pulvérisations, modalités d'application d'un *spot-on*...) ; rythme de traitement (conditionné par la rémanence mais aussi la résistance à l'eau) ; coût en liaison notamment avec le nombre d'animaux à traiter. **M.L.**

* Communication intégrée à la soirée de présentation de Prac-Tic ND par Novartis, le 24 avril, à Paris (lire DV n° 941 page 24).